



Octobre 2018
2018 – IR9-2



Mot de la présidente



Tourbillon automnal

L'automne a pris sa place un peu tardivement, mais s'est fait sentir radicalement. La température est descendue de plusieurs degrés en 48 heures, la pluie est plus présente et le vent se fait sentir également. L'été un peu exceptionnel de 2018 est derrière nous et nous devons nous y faire, l'hiver arrivera encore cette année!

Parlant de tourbillon automnal, disons que la journée du 1^{er} octobre 2018 en a été une de changement radical au niveau gouvernemental. Le Coalition Avenir Québec (CAQ) a pris la pole position de façon très déterminée et solide. Comment se dérouleront les quatre prochaines années sous cette nouvelle direction? Nul ne sait le dire. C'est comme la température, nous verrons un jour à la fois.

Cependant, nous pouvons vous assurer que dès que le conseil des ministres sera en place, nous continuerons notre travail pour l'amélioration de la Loi 113, car depuis sa mise en vigueur, de nombreuses doléances nous ont été transmises à plusieurs niveaux.

Nous vous laissons découvrir dans les pages suivantes, une petite lettre à leur attention.

Bonne lecture

Caroline Fortin, présidente

facebook

Mouvement Retrouvailles
adopté(e)s – non adopté(e)s – parents
Info-Retrouvailles





« Des mains tendues »

**Nouvelle émission télévisuelle
produite et réalisée
par le Mouvement Retrouvailles**

À compter de la fin octobre/début novembre, surveillez nos émissions d'une heure, intitulées « Des mains tendues », disponibles via notre page Facebook et sur notre site Internet avec un lien sur YouTube.

Normay St-Pierre et Caroline Fortin animeront conjointement ces quelques heures, lesquelles donnent la chance à plusieurs participant(e)s de lancer un avis de recherche via ces enregistrements sur Internet et les réseaux sociaux. Nous espérons grandement pouvoir obtenir des résultats positifs et que vous serez des milliers pour visionner ces six heures d'émotions. N'hésitez surtout pas à partager le tout et à émettre vos commentaires. Plus nous serons à voir et entendre ces avis de recherche, plus les chances seront grandes pour eux de retrouver l'être tant chéri.

De plus, à chacune des émissions, une portion sera réservée à de l'information sur la Loi 113, à l'ADN et à quelques témoignages de personnes qui vous entretiendront sur leur expérience de vie relativement au monde du postadoption/retrouvailles.

Les émissions seront diffusées à raison d'une heure par mois, de la mi-novembre 2018 à la mi-avril 2019. Lorsqu'elles seront mises en ondes, elles demeureront disponibles en tout temps.

Si nous connaissons un certain succès avec ce tout nouveau projet, un retour pourrait être prévisible pour la saison 2019-2020. Tout ceci dépendra de vous.

Un merci spécial à tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ces émissions. Sans eux et leur dévouement, l'édition 2018-2019 ne pourrait pu avoir lieu. Merci.


Suivez-nous en grand nombre !



Saison 2018-2019 (mises à jour et renouvellement)

La saison 2018-2019 est reprise depuis septembre et nos équipes sont là pour vous accueillir et pour vous servir. Suivez-nous sur notre site Internet et/ou sur notre page Facebook pour les horaires et les lieux de rencontre. Il est à noter que certaines activités peuvent varier d'endroit d'une fois à l'autre ; soyez tous vigilants lorsque vous prendrez l'information.

Le temps de renouveler votre carte de membre pour l'année 2019 est arrivé. Merci à ceux qui ont déjà renouvelé. Pour les autres, n'oubliez pas qu'il est important de le faire. La survie du Mouvement en dépend. Le coût du renouvellement de la carte 2019 est de 15 \$. Toute nouvelle adhésion est au coût de 40 \$.

	<p>Mouvement RETROUVAILLES Adopté(e)s - Non adopté(e)s - Parents Carte de membre</p>
Nom: _____	
#BD : _____ #membre: _____ Année: _____	
Directeur(trice) régional(e): _____	



Nous vous rappelons que si vous avez déjà été membre du Mouvement Retrouvailles par le passé (plus de 3 à 5 ans), et que vous avez modifié vos coordonnées ou que vous avez réalisé des retrouvailles avec la personne recherchée ou que vous avez obtenu des résultats du Centre jeunesse (maintenant CISSS ou CIUSSS) ou quoique ce soit d'autre, veuillez prendre quelques minutes pour nous en aviser. Il est important de nous aviser de même que le CISSS/CIUSSS détenteur de votre dossier de vos changements d'adresse et de numéro de téléphone.

Nous avons encore plusieurs dossiers pour lesquels aucune mise à jour récente n'a été effectuée et certaines retrouvailles ne peuvent avoir lieu, faute de renseignements exacts au dossier. De plus, nous aimerions offrir la possibilité à tous de placer "gratuitement" un avis de recherche sur notre site Internet.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui nous ont contacté en cours d'année pour la mise à jour de leur dossier.

IMPORTANT : Lorsque vous nous contactez par téléphone, laissez-nous votre nom, numéro de téléphone et votre ville de résidence. Nous vous rappellerons rapidement. Votre appel est important pour nous et il nous fera plaisir de vous aider dans vos démarches. Si vous désirez rencontrer un(e) responsable, n'hésitez pas à nous appeler et nous pourrons faire en sorte de vous fixer un rendez-vous.

« Loin des yeux, près du cœur »



Le Mouvement Retrouvailles, commanditaire de l'émission « **Loin des yeux, près du cœur** », diffuse directement de son site Internet, en version « Sound Cloud* », cette incontournable émission hebdomadaire. Pour avoir accès aux émissions, vous devez visiter notre page [Facebook](#) ou notre site [Internet](#). Les émissions sont également disponibles via la page Facebook de l'émission « [Loin des yeux, près du cœur](#) » ou sur le site de [Adoption – Émotions – Retrouvailles \(A.E.R.\)](#)

Si vous désirez participer à l'émission, réservez votre place rapidement en écrivant directement à Normay St-Pierre (normay.stpierre@videotron.ca). Elle se fera un plaisir de vous contacter et vous fixer un rendez-vous téléphonique. Tout à fait sympathique comme concept, vous n'avez pas à vous présenter en studio, les enregistrements sont faits en cours de semaine et vous demeurez confortablement dans votre demeure.

L'émission a sa page Facebook sur laquelle vous pouvez placer vos commentaires et y trouver des résumés détaillés d'émission écrit par Mme Marthe Charest. Visitez-nous, écoutez-nous et laissez-nous vos commentaires. Au fil des ans, cette émission a su aider plusieurs personnes à vivre leur période d'attente lors des démarches de retrouvailles, à comprendre le processus, à se préparer pour le grand jour ou à accepter un deuil ou un refus. Certaines personnes se sont même retrouvées via l'émission. Il était donc très important que ce rendez-vous hebdomadaire demeure.

* SoundCloud est une plateforme de distribution audio en ligne sur laquelle les utilisateurs peuvent collaborer, promouvoir et distribuer leurs projets musicaux - [Cliquez ici pour écouter les émissions sur notre radio-web avec SoundCloud](#)

COLLOQUE 2019 – « L'année post 113... »

En 2019, le Mouvement Retrouvailles désire vous convier à son colloque annuel, lequel sera sous le thème « L'année post 113... ». Nous pourrions échanger sur l'application de la Loi en vigueur depuis le 16 juin 2018 et préparer la deuxième portion de cette loi pour le 16 juin 2019.

Le tout se déroulera sur une journée, soit de 9h30 le matin à 17h00, incluant collations et dîner sur place. **L'activité se tiendra dans la région de Lanaudière.** Le lieu reste à déterminer, mais vous pouvez dès aujourd'hui réserver votre date à votre agenda.



Volet politique

Ce mois-ci, nous vous présentons la lettre que nous avons adressée à la responsable de l'Équipe centralisée – Info-adoption qui s'occupe de la mise en vigueur de la Loi 113. Comme vous le constaterez, nous avons plusieurs doléances à leur présenter. Celles-ci représentent un résumé des commentaires reçus de très nombreux usagers.

Vous serez à même de constater que tout ne roule pas à merveille et nous avons soulevé ces points aux responsables concernés.

.....

Le 10 septembre 2018

Mme Nicole-Anne Vautour
Chargée d'implantation pour le MSSS - Projet de loi 113
Chef de service - Équipe centralisée Info-adoption
CISSS de la Montérégie-Est
575, rue Adoncour
Longueuil (Québec)
J4G 2M6

Objet : Loi 113

Bonjour,

Trois mois se sont écoulés depuis la mise en vigueur de la Loi 113 et je dois vous avouer que nous avons reçu un lot de doléances de la part de nos membres et de vos usagers. Nous désirons, par la présente, vous en faire part et vérifier avec vous, quelles seront les mesures entreprises pour corriger rapidement ces situations fâcheuses auprès de plusieurs personnes concernées et pour faciliter la tâche de vos intervenants de la Centrale Info-adoption et des centres jeunesse.

Nul besoin d'élaborer sur une des remarques que nous recevons régulièrement, soit le délai à recevoir la réponse tant attendue, sur l'identité d'origine et l'identité des parents naturels inscrits au dossier, décédés depuis plus d'un an. Nous sommes très conscients que tous attendaient cette loi avec impatience et qu'ils sont pressés d'avoir une réponse. Il leur faut patienter et c'est ce qui mine leur vie actuellement. Nous les rassurons en leur disant qu'ils auront leur tour sous peu, mais à voir allez le déroulement de tout ceci, dans plusieurs cas, l'attente risque encore d'être longue.

Plusieurs personnes nous ont fait part du manque de tact et de la brusquerie de l'accueil reçu par certaines intervenantes de la ligne centralisée. Nous comprenons qu'à 8 intervenantes et le nombre important de demandes à traiter, il se peut que l'irritabilité prenne le dessus au détriment de l'utilisateur, mais ça demeure déplorable de la part d'un service public. Par contre, d'autres personnes ont très bien été servies à ce niveau et l'ont souligné.

Notamment, dans les cas où les personnes ignoraient si leurs parents étaient décédés, une annonce sèche et détachée les a laissées pantois. Aucun support n'a été offert et ces personnes sont désemparées et laissées à elles-mêmes. Il est vrai que plusieurs n'ont pas lu la loi comme il se doit ou l'ont mal interprétée, mais disons qu'avec le peu de publicité qui a été payée par le ministère, c'est très compréhensible. Il est important de se rappeler que cette loi n'est pas simple et que pour monsieur ou madame tout le monde, tout ce qui est retenue est que la loi 113 permettra d'avoir l'identité des parents

biologiques, si aucun refus n'est au dossier. Les gens ne poussent pas plus loin la recherche des détails.

À la demande d'envoi du formulaire d'inscription, certaines personnes se sont fait répondre d'aller le chercher sur Internet, tout simplement. Plusieurs personnes âgées ou sans facilité d'utiliser Internet, nous ont contacté pour savoir si nous pouvions leur envoyer ledit formulaire, ce que nous avons fait. D'autres sont passées directement par leur centre jeunesse pour le recevoir. Encore là, il faut penser que ce ne sont pas tous des personnes habilitées à travailler avec un ordinateur. Sur demande, l'envoi du formulaire devrait être offert selon les trois choix possibles, soit par la poste, par courriel ou par Internet. Ainsi, la personne sans trop de ressources informatiques pourra avoir accès à un formulaire rapidement, sans contrainte.

Des informations contradictoires sont données d'un intervenant à l'autre, de la centrale ou des centres jeunesse. Tout semble être des plus chaotiques quant aux informations reçues pendant les formations avant l'entrée en vigueur de la loi et les ajustements qui ont suivi au fur et à mesure que les semaines passaient. Est-ce normal ce chaos? Avec une année de délai entre l'adoption et la mise en vigueur de la loi, il me semble que tout aurait dû se dérouler plus facilement et toutes les personnes susceptibles de donner des informations et des services aux usagers devraient être sur la même longueur d'ondes et donner l'heure juste, sans différences d'une voix à l'autre. Nous demeurons campés sur notre position initiale, soit d'avoir dû laisser les centres jeunesse opérer, à tout le moins au niveau des demandes d'identité, des vérifications de décès et des demandes standards. Sans vouloir frapper sur les intervenants de la centrale qui doivent composer du mieux qu'elles le peuvent avec ce qu'elles ont, nous sommes à nous demander si l'inexpérience de celles-ci ne fait pas en sorte que les opérations semblent être un fouillis total. Le ministère aurait-il mal estimé le nombre de demandes entrantes? N'aurait-il pas mieux valu ajouter du personnel à chacun des centres jeunesse concernés pour traiter les demandes et limiter les responsabilités de la centrale à la réception des refus de divulgation d'identité et de contact?

Les usagers des centres jeunesse sont habitués de transiger avec un intervenant régulier rattaché à son dossier. Maintenant, ils ne savent plus où donner de la tête et plusieurs reviennent vers le centre jeunesse pour y trouver sécurité et assurance. Ça en dit long sur le fonctionnement de la centrale et sur l'importance de bien définir les tâches de chacun selon leur expertise acquise depuis de nombreuses années. Selon nous, le support offert par les centres jeunesse est d'une importance primordiale.

Est-ce que le guide des procédures a finalement été produit et fourni à **toutes** les personnes pouvant intervenir sur le sujet? Si oui, pourquoi tant de divergences? À noter que nous vous réitérons notre demande à l'effet de recevoir une copie de ce guide de procédures, ce qui nous facilitera la tâche pour guider nos membres.

Au niveau des interprétations de la législation, disons qu'elles sont variées et il semble que les directrices données soient des plus restrictives. Par exemple, le simple fait de ne donner que le nom et le prénom du parent naturel décédé, est, à notre avis, une interprétation restrictive de l'article 583 qui mentionne que l'adopté a le droit d'obtenir ses noms et prénoms d'origine, ceux de ses parents d'origine et les renseignements lui permettant de prendre contact avec ces derniers. Il n'est nullement fait mention ici que ces derniers renseignements pour prendre contact seront uniquement transmis aux adoptés dont les parents sont vivants et qui pourront être contactés à compter de juin 2019. Pourquoi avoir imposé une telle restriction? Vous savez déjà sans doute que la majorité des gens qui ont eu une réponse, sont très insatisfaits et que des plaintes ont été portées au Commissaire aux plaintes du CIUSSS de la Montérégie. Ces gens sont outrés, avec raison. Nul besoin de spécifier que ces gens feront des recherches personnelles avec ce peu de détails et que la tâche sera ardue et à risque

d'erreur hautement élevé. Pourquoi ne pas respecter les lignes de l'article et donner le plus d'informations possibles?

Au niveau de la reconnaissance d'une procuration, l'article 583.3 stipule qu'en cas d'impossibilité pour l'adopté ou le parent d'origine de manifester sa volonté relativement à la communication de renseignements, son mandataire, son tuteur ou son curateur peut le remplacer. S'il n'est pas ainsi représenté, peut également le remplacer son conjoint, un proche parent ou une personne qui démontre pour lui un intérêt particulier. Toutes les personnes ayant fait une demande au nom d'une personne adoptée décédée, donc dans l'impossibilité de manifester sa volonté, ont été retournées. Il leur est impossible de faire la demande au nom de leur parent adopté(e) décédé(e) ou de leur conjoint(e) adopté(e) décédé(e).

Pourquoi? De nombreuses personnes adoptées sont décédées et leurs descendants directs devraient avoir accès à leur identité d'origine.

De plus, plusieurs personnes adoptées ayant déjà fait une demande par le passé ont signé un consentement permettant à une tierce personne d'avoir les informations advenant leur décès. Ce consentement n'est ni respecté ni reconnu. Pourquoi?

En ce qui a trait aux priorités de traitement des demandes, alors là, c'est le chaos. Si notre interprétation est bonne, les personnes pour lesquelles il existe une incidence médicale physique ou psychologique, les personnes âgées de plus de 70 ans et plus, les adoptés mineurs et les personnes adoptables non adoptées, devraient avoir priorité dans le traitement de leur dossier. Ces demandes doivent donc, par définition, passer avec les autres demandes, lesquelles devraient être traitées par ordre d'entrée. Est-ce exact? Si oui, pourquoi ne pas respecter le tout. Des gens dans la cinquantaine, ne correspondant pas aux demandes prioritaires ont eu une réponse, tandis que d'autres qui correspondent à un ou deux des critères voient leur demande traîner. Et nous parlons ici de demandes avec des dates d'entrée similaires à la centrale. Tant mieux pour ceux et celles qui ont pu obtenir une réponse, mais si on établit des priorités claires, ne devraient-elles pas être respectées?

Un membre nous a contacté pour nous informer que sa mère, adoptée, 85 ans, en phase terminale de cancer, a été avisée qu'il lui fallait une note de son médecin traitant pour confirmer sa condition médicale et l'urgence, afin que la priorité soit reconnue. J'espère qu'il y aura des exceptions dans de telles situations et que l'intervenant(e), son chef ou le commissaire aux plaintes pourra faire avancer de tels dossiers. C'est inadmissible de laisser languir de tels dossiers où le requérant peut décéder d'un jour à l'autre et, dans un tel cas, si on se fie aux autres doléances, son dossier ne pourra pas être traité! D'autant plus que la personne qui a pris la demande a été, selon notre membre, brusque et sèche au téléphone. Comme mentionné précédemment, cette remarque revient souvent.

Selon ce que nous avons toujours entendu, le mandat des intervenant(e)s de l'équipe centralisée est la communication de l'identité et la réception des refus à la divulgation de l'identité et/ou du contact ou à leur retrait. D'ailleurs c'est ce que la timide publicité radiophonique et télévisuelle démontre, en mettant l'emphase sur la possibilité pour le parent de placer un veto.

Le mandat des CISSS/CIUSSS et leurs services d'antécédents et retrouvailles demeure le traitement des demandes standards de recherche d'antécédents et de retrouvailles, ainsi que de l'accompagnement nécessaire durant ces démarches. La vérification de décès annuelle et la confirmation de la filiation font également partie de leur mandat. Pourquoi alors y aurait-il des vérifications de décès et/ou contre-vérification de décès effectuées directement par la centrale? Ces gens sont-ils habilités à faire de telles recherches, d'autant plus que ça ne fait pas partie de leur mandat. Si nous avons bien compris, plusieurs dossiers ont déjà été numérisés, mais pas tous. Et,

dans certains cas, seule une portion du dossier l'a été. Comment se gère le transfert d'informations entre l'équipe centralisée et les centres jeunesse?

Un membre nous a dit avoir eu comme réponse de la centrale qu'il n'y avait pas de nom à son dossier, alors que ce membre avait reçu confirmation que ses parents étaient décédés, il y a de cela quelques années. Il s'est retourné vers son centre jeunesse et il a pu obtenir le nom et le prénom. Qu'est-ce qui a bien pu causer une telle erreur? Est-il le seul à avoir eu une telle réponse erronée?

Un autre nous a avisé que son centre jeunesse l'avait dirigé vers la centrale pour faire une vérification de décès. Nous lui avons suggéré de parler à son supérieur car ce n'est pas supposé être la façon de faire. Et, après vérification, comme prévu, la vérification sera effectuée par le Centre jeunesse. Pourquoi deux intervenants du même endroit donnent des directives différentes?

Il est important pour les personnes en poste d'avoir les bonnes informations, d'avoir le souci du détail dans son travail, mais surtout de connaître les directrices et procédures exactes. On traite ici avec des humains fragilisés dans certains cas. Ces usagers ont besoin d'écoute, de support et de respect. Malheureusement, il semble que l'inexpérience de certains a fait des dommages.

Nous sommes conscients que plein d'informations et commentaires circulent un peu partout et que les gens ne prennent pas tous la peine de vérifier la véracité de ceux-ci. Mais les gens sont impatients, irrités, fatigués, las de devoir attendre une information qui apparaît noir sur blanc dans leur dossier et qui ne leur est pas accessible si facilement. Le respect et la compréhension doivent être de mise.

Il est urgent que les procédures claires, nettes et précises, respectant la législation adoptée de façon à ne pas léser inutilement les citoyennes et citoyens qui sont concernés, soient établies. L'interprétation de la loi ne doit pas être faite de façon restrictive, mais de façon extensive.

Oui, il y aura toujours des exceptions et elles devront être traitées une à une. Baser le tout sur des exceptions empêche la majorité d'avoir accès à leurs droits et c'est ce qui semble être la règle actuellement. Cette loi semble être une loi axée sur les exceptions. De plus, avec des directives précises pour tous et chacun de vos intervenants, à la centrale ou dans les centres jeunesse, diminuera certainement la tension chez plusieurs, donc la frustration des usagers. Des mandats très bien définis pour chacune de ces entités aideraient également à remettre les pendules à l'heure. Selon nous, les mandats de chacun devraient être respectés et ainsi l'expérience de plusieurs profitera à tous.

Autre point, comme vous l'avez certainement remarqué, ce n'est pas par le MSSS, ni par le ministère de la Justice, que la population a été avisé de la mise en vigueur de la Loi en juin dernier. Avec le peu de moyens et d'effectifs que nous avons, en tant qu'OSBL, nous avons réussi à rejoindre une grande partie de la population pour les mettre au fait de l'entrée en vigueur de la Loi 113 et de ses détails, selon ce que nous avons comme information. Un seul « Avis public » a été lu dans un journal régional en Montérégie et les publicités radiophoniques et télévisuelles, négligeables à notre avis, ont débuté vers la fin août, à notre connaissance. Est-ce normal qu'une loi qui touche des milliers de personnes au Québec, au Canada et ailleurs, soit si peu publicisée par le gouvernement? Un OSBL, avec un budget total d'environ 60 000 \$, dont 48 000 \$ proviennent du MSSS via le PSOC, parvient via les réseaux sociaux, les courriels, les téléphones et les activités régionales à aviser les gens, répondre à leurs questions et leur fournir des copies des formulaires nécessaires pour leur demande, tandis que deux ministères ne sont pas en mesure de faire ce qui doit être fait adéquatement. C'est vraiment désolant.

Dernier point, les personnes adoptées au Québec qui résident maintenant à l'extérieur du Québec ont peine à avoir accès à l'équipe centralisée, si ce n'est par la poste ou par courriel. Pourquoi ne pas offrir un autre numéro que le 1-888-441-7889, lequel fonctionne uniquement au Québec? De plus, les

personnes unilingue anglophone ne peuvent pratiquement pas se faire servir en anglais. Est-ce que le MSSS a oublié que des gens ont pu traverser les frontières du Québec pour s'établir ailleurs, mais qu'ils ont droit aux mêmes services?

Nous sommes rendus en septembre 2018. Juin 2019 arrivera très vite. Si rien n'est fait à très court terme pour régler la situation alarmante actuelle, bien des personnes devront attendre plusieurs années avant d'avoir accès à leurs informations. Nous n'avons qu'à penser aux procédures qui semblent avoir été établies pour juin 2019 lorsqu'une personne demandera l'identité de ses parents biologiques et le mur s'érige devant nous. Les délais seront indéfinissables. Il est urgent de revoir le tout, d'apporter les corrections et faire en sorte que cette loi imparfaite soit, à tout le moins réparatrice pour la majorité.

Nous attendons rapidement un retour sur cette lettre, par écrit, laquelle sera également transmise à Mme Pascale Lemay du MSSS, Mme Audrey Turmel du ministère de la Justice, aux ministres et ministres délégués concernés, ainsi qu'aux responsables dans les oppositions officielles, la commissaire aux plaintes du CISSS de la Montérégie-Est et aux membres de notre conseil d'administration.

Pour tout renseignement ou commentaire additionnel, n'hésitez pas à nous contacter.

Caroline Fortin
Présidente et coordonnatrice provinciale

c.c.
Mme Pascale Lemay, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Mme Audrey Turmel, Ministère de la Justice
Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice
M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux
Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie
Mme Véronique Hivon, vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux et porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice
M. Simon Jolin-Barrette, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice
Commissaire aux plaintes – CISSS de la Montérégie-Est
Membres du conseil d'administration – Mouvement Retrouvailles

Souper-rencontre – Mercredi, 14 novembre 2018. 18h00

Restaurant Dixie Lee
1279, Boulevard Louis-XIV
Québec (Québec) G2L 1M1

Des tables seront réservées au nom du Mouvement Retrouvailles.
Pour informations additionnelles : 418-990-2799
Tous sont bienvenus

N.B. Le coût du repas est à vos frais.
<http://www.restodixielee.ca/>



Dixie Lee
CHARLESBOURG



NOS PLUS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ÉPROUVÉES

Mme Rosita Fournier (Boudreau)

Nous désirons offrir nos plus sincères condoléances à Mme Denise Boudreau, directrice régionale de notre organisme pour la région du Saguenay/Lac St-Jean, Côte-Nord, Chibougamau, suite au décès de sa mère, Mme Rosita Fournier (Boudreau), survenu le 22 septembre 2018. Nous offrons nos plus profondes sympathies à Denise et à tous les membres de sa famille. La perte d'une mère est un événement difficile dans la vie.



M. Renaud Vinet-Houle – 1984-2018

Nous désirons également offrir nos condoléances à sa conjointe, à tous les membres de ses familles adoptive et d'origine au Pérou, ainsi qu'à tous ses collègues et amis de L'Hybridé et ses collaborateurs de la récente publication « La Couleur de l'adoption ».

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page (cliquez sur l'image et vous serez redirigé sur notre page)

Suggestions de lecture ou autres

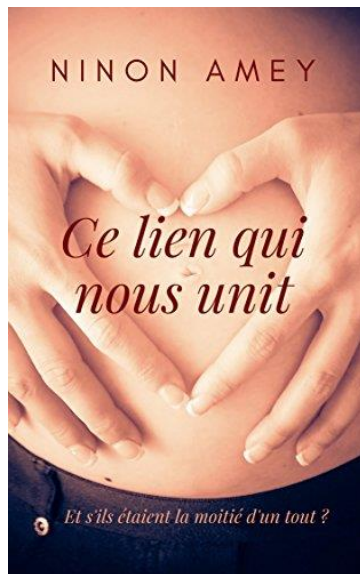
facebook



Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca et nous en prendrons bonne note.

EN FRANÇAIS : « **Ce lien qui nous unit** », par Ninon Amey, Version numérique vendue par Amazon Digital Services

« COMMENT UNE MAUVAISE DÉCISION PEUT-ELLE BRISER LA VIE DE TANT DE PERSONNES ? »



1984. Marie, dix-sept ans, se retrouve enceinte et est contrainte de l'annoncer à sa mère, qui est bien plus préoccupée par le qu'en dira-t-on que par le bonheur de sa fille...

2001. Hannah, dix-sept ans également, mais pas la même génération, va vivre un profond bouleversement, lors de son année de terminale, en rencontrant Matthieu, un beau jeune homme brun et ténébreux, qu'elle aimera dès le premier regard, mais de qui elle ne sera jamais amoureuse...

Nathalie, sa mère, en plein tourments, s'inquiète des changements qui se produisent dans la vie de sa fille, mais également de ceux qui ne se présentent pas dans la sienne...

2003. Marguerite, une vieille femme, se retrouve seule au monde après le suicide de sa fille. Rongée par les remords et le chagrin, elle n'attend plus qu'une chose : mourir à son tour.

Quatre femmes. Quatre destins. Et si soudain un secret de famille, vieux de plus de vingt ans, était découvert par inadvertance, et venait bouleverser leurs existences ?

Loi 113 : Exclusion des dossiers d'adoption de personnes décédées

À la suite de la mise en vigueur de la Loi 113, un nouveau groupe a vu le jour sur Facebook : *Loi 113 : Exclusion des dossiers d'adoption de personnes décédées*.

Mme Nicole Vachon, l'administrateur principale, vous invite à rejoindre le groupe.

Pour rejoindre le groupe, cliquez [ici](#)
Courriel : loi113.exclusion@gmail.com



Présidente : Caroline Fortin – cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca
Vice-présidente : Lucille Gosselin
Trésorier (par intérim) : André-Georges Toupin
Relationniste : Lise Émond
Secrétaire : Réjane Genest

PROCHAINES ACTIVITÉS RÉGIONALES

Région de Québec / Portneuf / Chaudière- Appalaches / KRTB / Bas St-Laurent / Gaspésie/Les Îles

Café-rencontre
Le lundi 8 octobre 2017, 19h00

Informations générales
Activité à confirmer

Centre des loisirs St-Sacrement
Pavillon à l'ouest de l'entrée principale
1360, boul. de l'Entente, Québec G1S 2T9
(Stationnement dans la rue, accès pour personnes à
mobilité réduite, grande salle éclairée)

Super-rencontre
Le mercredi 14 novembre 2018

Restaurant Dixie Lee
1279, Boulevard Louis-XIV
Québec (Québec) G2L 1M1

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

**Toujours vérifier sur le site Internet
pour tout changement de dernière minute.**

« Prochaine parution – Novembre-Décembre 2018 »

Région Montérégie / Mauricie, Bois-Francs / Montréal / Laval / Laurentides / Lanaudière

Café-rencontre
Le vendredi, 5 octobre 2018, 19h00

Centre Pierre & Bernard Lucas
2060, rue Holmes
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

Région Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau / Côte-Nord

Dates et endroits à confirmer
Surveillez notre site Internet

Pour plus de renseignements : 418 673 7334

Région Frontenac/Estrie

Café-rencontre
Le vendredi, 19 octobre 2018, 18h00

Restaurant La Virée
3864, boul. Frontenac
Thetford Mines (sect. Black Lake)

Pour plus de renseignements : 418 335 9522

